



CHRISTOPHE SIRUGUE  
SECRETARE D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE, DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION  
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, 24 mars 2017

N°358

## Réunion des pôles de compétitivité à Bercy

Christophe SIRUGUE, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation, a réuni l'ensemble des présidents et directeurs généraux des pôles de compétitivité pour évoquer avec eux l'évolution de la politique des pôles.

Les pôles de compétitivité associent les acteurs économiques et académiques sur un même territoire autour d'enjeux technologiques communs afin de stimuler l'innovation. Plusieurs travaux d'études menés en 2016 ont confirmé que les pôles de compétitivité ont su devenir des « usines à projets » fédérant efficacement des écosystèmes d'innovation, au sein desquels les PME et ETI jouent un rôle majeur.

Christophe SIRUGUE a réaffirmé l'importance de cette politique, à fort ancrage territorial, menée depuis 11 ans par l'Etat, en partenariat avec les Conseils régionaux. Il a confirmé que les **crédits de fonctionnement** apportés par l'Etat aux pôles de compétitivité seraient reconduits en 2017 au même niveau qu'en 2016, tout comme les crédits du Fonds unique interministériel (FUI) dédiés au **soutien des projets collaboratifs** de R&D.

La politique des pôles de compétitivité doit continuer à évoluer pour répondre à deux objectifs : mieux ancrer les pôles dans leur écosystème régional et mieux articuler leur action avec les grandes priorités nationales. A cette fin,

- L'axe régional du **3<sup>ème</sup> volet du programme des investissements d'avenir (PIA III)**, qui sera abondé à parité par les Régions, sera ouvert aux pôles de compétitivité. Ils auront la possibilité de financer leurs projets d'accompagnement et transformation de filières, ou d'apporter leur expertise et leur savoir-faire aux projets innovants présentés dans ce cadre. Les modalités de leur participation seront définies en fonction des enjeux propres à chaque Région, conjointement par les Préfets et les Présidents de Région. Par ailleurs, les territoires des pôles seront prochainement revus pour prendre en compte les périmètres des nouvelles Régions.
- La **Nouvelle France Industrielle (NFI)** s'appuiera sur les pôles de compétitivité. Ils pourront renforcer leur participation active aux instances de pilotage de la NFI animées par l'Etat au niveau national. Cette implication permettra aux pôles de compétitivité de mieux prendre en



compte les priorités industrielles nationales dans l'élaboration de leur action en direction des entreprises.

Le renforcement du rôle des pôles de compétitivité dans les politiques industrielles et les politiques d'innovation s'inscrit pleinement dans les orientations de la phase III (2012-2018) des pôles de compétitivité, à l'issue de laquelle un bilan global de cette politique sera établi avant de lancer la phase suivante.

**Contact presse :**

**Cabinet de Christophe SIRUGUE** : 01 53 18 45 13 [sec.sei-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.sei-presse@cabinets.finances.gouv.fr)